


Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du développement social

Troisième session

Bangkok, 18-20 août 2014

Rapport du Comité du développement social sur sa troisième session
Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention.....	2
A. Recommandations	2
B. Décisions	2
II. Compte rendu des travaux	2
A. Examen des tendances et difficultés du développement social dans le contexte du programme de développement pour l'après- 2015.....	2
B. Examen du thème « Égalité des sexes et autonomisation des femmes » dans le cadre de la préparation du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.....	5
C. Examen de l'orientation du programme et des produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017.....	23
D. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session	24
E. Questions diverses.....	24
F. Adoption du rapport du Comité.....	24
III. Organisation.....	24
A. Ouverture, durée et organisation de la session	24
B. Participation	24
C. Élection du bureau.....	25
D. Ordre du jour	25
E. Manifestation parallèle	26
Annexe:	
Liste des documents.....	27

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

A. Recommandations

Projet de document final de la « Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: Examen de Beijing+20 » (17-20 novembre 2014)

1. Le Comité a prié le secrétariat de modifier, selon qu'il conviendrait, le projet de document final au regard des propositions formulées par les délégations, suivant le texte de la section IIB 2) du présent rapport.

B Décisions

Adoption du rapport

2. Le 20 août 2014, le Comité du développement social a adopté le rapport sur sa troisième session, dont sera saisie la Commission à sa soixante et onzième session.

Date de la quatrième session du Comité

3. Le Comité a décidé que sa quatrième session se tiendrait durant le quatrième trimestre de 2016.

Programme de travail pour la période biennale 2016-2017

4. Le Comité a approuvé l'orientation du programme et les produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017, tels qu'ils figurent dans le document E/ESCAP/CSD(3)/3.

II. Compte rendu des travaux

A. Examen des tendances et difficultés du développement social dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

1. Le Comité était saisi du document intitulé « Faire face à l'aggravation des inégalités en Asie et dans le Pacifique: tendances et possibilités dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 » (E/ESCAP/CSD(3)/1).

2. Les représentants des membres de la CESAP suivants ont fait des déclarations: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao et Thaïlande.

3. L'attention du Comité a été appelée sur les principales tendances et constatations ci-après: a) l'inégalité persiste en Asie et dans Pacifique et, dans certains cas, s'est intensifiée; b) l'inégalité prend maintes formes et suit différents cheminements; et c) les inégalités se renforcent mutuellement en créant un « piège de l'inégalité » qui touche de manière disproportionnée les femmes et les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées et les migrants.

4. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir choisi pour sa troisième session le thème opportun de l'augmentation des inégalités, en notant en

particulier que l'inégalité entre hommes et femmes devait être traitée de toute urgence si l'on voulait que la région réussisse à intégrer les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

5. Le Comité s'est félicité de la grande qualité de la documentation établie, qui rendait compte des principales tendances relevées dans la région en matière d'inégalité et présentait les cheminements et les formes de l'inégalité qui se renforçaient mutuellement dans les trois dimensions suivantes: inégalité économique; inégalité en matière de bien-être; et inégalités au sein des principaux groupes de population.

6. Le Comité a pris note des progrès appréciables accomplis par les membres et membres associés de la CESAP dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et dans le traitement des inégalités économiques et sociales dans la région. Tout en reconnaissant ces progrès, il a relevé que leur « travail était inachevé », notamment pour ce qui était d'assurer la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes.

7. Reconnaissant l'importance du programme de développement pour l'après-2015 et, en particulier, accueillant favorablement la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable d'établir des objectifs distincts concernant la réduction de l'inégalité et la réalisation de l'égalité entre les sexes, plusieurs délégations ont précisé que le programme de développement pour l'après-2015 devait inclure de solides mécanismes de suivi et de responsabilisation. Le Comité a également noté les problèmes que posait la conception d'objectifs concis, de cibles mesurables et de moyens de mise en œuvre.

8. Le Comité a reconnu que l'inégalité de revenu constituait un important facteur de pauvreté et un obstacle à la mobilité socioéconomique. Pour cette raison, plusieurs pays avaient mis en place des programmes de transfert de fonds, une législation portant sur un salaire minimum et d'autres formes de sécurité de revenus, et avaient facilité l'accès au microcrédit et renforcé les politiques applicables au marché de l'emploi.

9. Nombre de délégations ont souligné l'importance de processus de développement plus inclusifs prévoyant l'accès universel à des services de santé abordables, ainsi que la fourniture des services de base, notamment du point de vue du développement humain, comme l'électricité, l'eau et l'assainissement. Plusieurs délégations ont souligné que les politiques et initiatives mises en place pour réduire la pauvreté et éliminer les disparités sociales devraient traiter des inégalités horizontales en se concentrant sur les besoins des principaux groupes de population, notamment les femmes, les filles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les migrants.

10. Le Comité a noté les progrès réalisés en matière de scolarisation primaire et secondaire et de taux de réussite, en particulier dans le cas des filles. Il a encore relevé le rôle central que jouait l'éducation dans la lutte contre la discrimination et les stéréotypes sexospécifiques. Il a constaté avec préoccupation la prévalence de mariages précoces et du mariage d'enfants, ainsi que de grossesses à l'adolescence, et leurs répercussions intergénérationnelles.

11. En notant que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing avaient contribué à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des

femmes, le Comité accordait une grande importance à sa pleine et effective mise en œuvre dans la région.

12. Plusieurs délégations ont présenté l'action engagée par leur pays pour assurer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes nationaux, notamment par le renforcement des capacités et l'attribution de ressources suffisantes. L'importance des données et statistiques ventilées par sexe pour l'adoption de politiques en pleine connaissance de cause a également été soulignée.

13. Le Comité a en outre été informé des principales réformes et politiques dans le domaine juridique qui avaient facilité le renforcement de la participation des femmes à la vie politique et de leur représentation aux niveaux national et local. Certaines délégations ont indiqué que l'adoption de quotas et d'objectifs en matière d'égalité des sexes s'était révélée efficace pour ce qui était de promouvoir une meilleure représentation des femmes au niveau décisionnel.

14. Le Comité a noté avec satisfaction l'action menée par plusieurs pays pour renforcer la participation économique des femmes. Elle concernait notamment la promotion de l'entrepreneuriat des femmes, la facilitation de l'accès au crédit, l'offre de produits financiers novateurs et de possibilités de formation, ainsi que des programmes d'emploi ciblés. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de renforcer l'appui aux femmes pour leur permettre de réaliser leurs aspirations aux niveaux professionnel et familial, notamment par l'adoption de mesures visant à assurer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

15. Le Comité a souligné la nécessité de mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes et des enfants dans toute la région. Plusieurs délégations ont présenté les cadres législatifs, les politiques et les programmes adoptés dans leur pays pour protéger les femmes et les enfants contre toutes les formes de violence, notamment la violence familiale et les agressions et harcèlements sexuels sur le lieu de travail et dans d'autres contextes. À cet effet, le Comité a noté que plusieurs pays avaient établi des centres de crise à l'intention des femmes victimes de violence. Il a encore relevé qu'un éventail de lois et de politiques avait été adopté pour protéger les femmes et les enfants contre la traite des êtres humains, notamment à des fins sexuelles.

16. S'agissant de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000), le Comité a relevé la part cruciale des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier par leur rôle moteur et leur engagement actif dans les processus de consolidation de la paix.

17. Notant que la région Asie-Pacifique était la plus sujette à des catastrophes dans le monde, le Comité a relevé la vulnérabilité croissante de certaines populations, notamment les pauvres, les personnes âgées et les personnes handicapées, face aux catastrophes naturelles. Les répercussions des changements climatiques constituaient une menace potentielle pour la réalisation du développement durable.

18. Le Comité a reconnu que pour aplanir l'inégalité sous toutes ses formes, s'agissant en particulier de l'exclusion sociale des femmes et des filles, il faudrait des investissements stratégiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, notamment dans le cadre de partenariats novateurs. À cet égard, il a noté qu'il importait d'améliorer la protection sociale, de promouvoir les emplois productifs et décents, de renforcer les systèmes de fiscalité redistributive et d'intensifier la collecte de données pour faciliter l'adoption de

politiques fondées sur des données concrètes, comme moyen de traiter les inégalités dans la région.

19. La déclaration de synthèse émanant de la société civile a mis en avant la série de problèmes rencontrés par les femmes et les filles dans la région, notamment les profondes inégalités bien enracinées en matière de richesse, de capital et de ressources naturelles. Le représentant de la société civile s'est déclaré favorable à l'investissement en faveur de politiques redistributives et a accordé la priorité aux emplois décents. Il a demandé aux gouvernements de s'engager à réformer le commerce international, la finance et les systèmes fiscaux à l'appui du développement durable. Dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, la société civile se félicitait de la proposition d'inclure un objectif spécifiquement consacré à l'égalité entre les sexes et appelait à la mise en place de mécanismes de responsabilisation efficaces aux niveaux international, régional et national.

B. Examen du thème « Égalité des sexes et autonomisation des femmes » dans le cadre de la préparation du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

1. Examen des préparatifs régionaux de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 (Bangkok, 17-20 novembre 2014)

20. Le Comité était saisi du document intitulé « Feuille de route Asie-Pacifique pour l'examen vicennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing » (E/ESCAP/CSD(3)/2).

21. Présentant le processus global de préparation de l'examen vicennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing +20), la Secrétaire exécutive de la Commission de la condition de la femme a indiqué au Comité que l'examen de Beijing+20 comprenait des examens au niveau national, des réunions intergouvernementales d'examen régional et une campagne de communication et de mobilisation sociale. Le processus d'examen de Beijing+20 allait déboucher sur un examen global lors de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra du 9 au 20 mars 2015. La Secrétaire exécutive de la Commission de la condition de la femme a par ailleurs souligné qu'il importait que le processus d'examen de Beijing+20 bénéficie de la large participation de tous les acteurs, notamment les hommes, les garçons, les jeunes et les médias.

22. Faisant un tour d'horizon du processus régional de préparation à l'examen de Beijing+20 pour l'Asie et le Pacifique, la Directrice de la Division du développement social de la CESAP a rappelé la résolution 2013/18 du Conseil économique et social, par laquelle les commissions régionales ont été chargées de mener des évaluations et des examens régionaux des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action. Elle a présenté au Comité la Feuille de route Asie-Pacifique pour l'examen vicennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action, qui a été approuvée par la Commission à sa soixante-dixième session. La Directrice a également mentionné les trois volets de la feuille de route, à savoir élaboration d'un consensus intergouvernemental, recherche et analyse, et participation des parties prenantes. Au titre du volet intergouvernemental, la présente session du Comité servait d'instance régionale de préparation à la « Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen

de Beijing+20 », qui sera organisée par la CESAP au niveau ministériel, en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à Bangkok, du 17 au 20 novembre 2014. Les résultats de cette conférence constitueront la contribution régionale de l'Asie-Pacifique à l'examen d'ensemble de Beijing+20.

2. Examen du cadre et des composantes d'un projet de document final pour la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20

23. Le Comité était saisi du document intitulé «Elements of a draft outcome document for the Asian and Pacific Conference on Gender Equality and Women's Empowerment: Beijing+20 Review» («Composantes d'un projet de document final pour la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20») (E/ESCAP/CSD(3)/WP.1/Rev.1).

24. La Directrice de la Division du développement social de la CESAP a présenté au Comité la structure et le contenu du projet de document final, indiquant que ce projet se fondait sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, notamment sur les 12 domaines critiques qui y sont recensés. Ce projet de document avait également été élaboré à partir des contributions des États membres en réponse à l'enquête régionale Asie-Pacifique sur Beijing+20 réalisée par le secrétariat de la CESAP, ainsi que des rapports nationaux d'examen relatifs à Beijing+20. Le Comité a noté que, à ce jour, 38 membres et membres associés de la CESAP avaient répondu à l'enquête régionale. En outre, 26 pays de la région Asie-Pacifique avaient établi des rapports nationaux d'examen.

25. La Directrice de la Division du développement social a en outre expliqué que le projet de document final se composait de quatre parties:

- a) Section I: Preamble;
- b) Section II: Renewing political commitment;
- c) Section III: Consolidating gains in the Asia-Pacific region;
- d) Section IV: Moving forward: measures to accelerate the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action in the era beyond 2015.

26. Le secrétariat a présenté le calendrier prévu pour l'examen du projet de document final, qui avait été fourni aux États membres en juillet 2014. À la présente session, le Comité allait procéder à la première lecture du projet de document final et proposerait des modifications destinées à refléter la position des gouvernements. Ensuite, conformément aux suggestions des États membres, le secrétariat établirait la deuxième version du projet de document final, qui serait envoyée par voie électronique aux États membres d'ici à la mi-septembre 2014, après quoi les États membres seraient priés de communiquer toute nouvelle observation dans les 15 jours ouvrés. Sur la base des contributions reçues, le secrétariat préparerait une troisième version du projet de document final, qui serait fournie aux États membres pour début octobre 2014 en vue de la dernière lecture et de l'adoption du projet de document final par la prochaine « Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 ».

27. La Directrice du Bureau régional Asie-Pacifique d'ONU-Femmes a insisté sur l'importance de l'examen vicennal du Programme d'action,

soulignant qu'il importait de mobiliser la volonté politique et les ressources suffisantes pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action. Elle a indiqué que la région Asie-Pacifique avait fait valoir à plusieurs reprises que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient faire l'objet d'un objectif distinct parmi les objectifs de développement durable qui étaient en cours d'élaboration sous l'égide de l'Assemblée générale.

Observations générales

28. Le Comité a remercié le secrétariat de ses efforts pour l'établissement du projet de document final. Certaines délégations ont formulé des observations et des suggestions de caractère général concernant le document, comme indiqué ci-dessous.

a) Fédération de Russie

La délégation a estimé que le Programme d'action demeurait pertinent, dans la mesure où il traitait des principaux problèmes et questions concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a insisté sur l'importance de l'égalité d'accès à l'emploi pour les femmes, de l'autonomisation économique des femmes et de la possibilité pour celles-ci de jouir pleinement de leur vie familiale.

b) Philippines

La délégation a demandé que partout où apparaissait dans le projet de document final le terme « women », il soit remplacé, s'il y a lieu, par « women and girls ».

c) Inde

La délégation s'est réservé le droit de se prononcer sur l'insertion de « women's human rights » après « gender equality » dans l'ensemble du projet de document final une fois qu'elle aurait reçu instruction de sa capitale.

d) Japon

La délégation a fait savoir qu'elle ferait des propositions de changement en fonction des résultats des consultations avec la société civile portant sur les actions prioritaires en vue de la poursuite au niveau national de la mise en œuvre du Programme d'action, à propos notamment de la question de la femme dans l'économie et de celle d'une réduction des risques de catastrophe prenant en considération les besoins des deux sexes.

Préambule

NDT : Les paragraphes 28 à 36 concernent des modifications à apporter au libellé d'un texte qui n'existe qu'en anglais. C'est pourquoi n'ont pas été traduits les mots et groupes de mots prélevés ici et là dans le texte en question ou ceux proposés pour les remplacer.

29. Le Comité a examiné la section I du projet de document final, intitulée « preamble » (« préambule »), et a fait les propositions de modification ci-après:

Paragraphe 2 :

a) L'Australie (appuyée par les Philippines)

a proposé d'insérer « and girls » après « and the empowerment of

women ».

b) Les Philippines

ont proposé d'insérer « the full realization of women's and girls' human rights » après « gender equality ».

c) La Chine

i) a proposé de remplacer «*Recalling* » par «*Reaffirming* ».

ii) a fait savoir qu'elle fournirait par écrit une recommandation rédigée dans des termes plus généraux lors d'un prochain réexamen du projet de document final, étant donné que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes n'étaient pas une simple question de droits de l'homme.

Paragraphe 3:

a) Les Philippines

i) ont proposé d'insérer le mot « substantive » entre « for realizing » et « equality ».

ii) ont proposé d'insérer « the implementation of measures to address discrimination against women and girls in all its forms » après « in Asia and the Pacific by ensuring ».

b) L'Inde (appuyée par le Pakistan)

a demandé un éclaircissement quant à l'utilisation du terme « *Reaffirming* » dans les cas où les États membres ne sont pas parties à la convention ou au protocole facultatif en question.

Paragraphe 4:

a) Les Philippines

i) ont proposé d'insérer, à la troisième ligne, le membre de phrase « the Programme of Action of the International Conference on Population and Development » après « the Vienna Declaration and Programme of Action ».

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/云报告?reportId=5_5143

